



LES RISQUES MAJEURS

Etablissements scolaires.... Identifier, connaître et anticiper les risques, se mettre en sûreté, gérer la crise et la post-crise.

Les risques majeurs à Paris

Ces risques à Paris ne sont pas aussi importants que dans d'autres métropoles, mais n'en sont pas moins réels.

Naturels ou technologiques, ils peuvent entraîner des accidents et provoquer des dommages directs ou indirects pour les personnes, les biens, les infrastructures et l'activité économique de la capitale.

Le **Document Départemental des Risques Majeurs de Paris (DDRM)**, document élaboré par la Préfecture de Police, identifie un certain nombre de risques majeurs spécifiques à Paris :

- les risques **naturels** : inondation, tempête, mouvement de terrain
- les risques **technologues** : transports de matières dangereuses, risque industriel

A ces risques répertoriés il convient de rajouter d'autres **risques collectifs** : les attentats, les mouvements de foule, le risque biotechnologique.

Face à cette réalité l'école a un devoir **d'information** et **de protection** de ses personnels et des usagers.

Un devoir **d'information** très clairement exprimé dans la **loi du 22 juillet 1987** : « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Un devoir de **protection** par la mise en place d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (BO spécial n°3 du **30 mai 2002**).

La mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté

La démarche globale préconisée par le B.O.H.S. n°3 du 30 mai 2002, avec la mise en place du PPMS, permet d'assurer la **sécurité** des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou la diffusion des directives à suivre. Au delà de son aspect **réglementaire**, puisqu'il s'agit d'une obligation, cette démarche a également une dimension **pédagogique** en lien avec les programmes scolaires dans lesquels le thème des « Risques Majeurs » est présent à tous les niveaux. Enfin elle a aussi une dimension **sociale** puisque la question des risques majeurs permet aux futurs citoyens d'aborder les questions de la **solidarité** et du **développement durable**.

C'est dans cette perspective **d'aide et de conseil** que les chefs d'établissements et leurs équipes pourront grâce à des fiches synthétiques mettre en place cette démarche globale de mise en sûreté.

Gilles FERRIER, coordonnateur académique Risques Majeurs